



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1877

Edition PDF du 19 juillet 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1876 du 12 juillet 2010

Dans ce numéro

Le président suisse (André Gavillet)

Une réforme colifichet du Conseil fédéral ne changera rien sans révision politique de fond

Le bilan de l'action de Moritz Leuenberger à travers le prisme de l'inculture politique (Jean-Daniel Delley)

La «Tribune de Genève» propage l'ignorance du fonctionnement des institutions

Les cantons veulent cogérer la politique européenne de la Suisse (Lucien Erard)

Accord-cadre: le Conseil fédéral pris en étau par les cantons et par Bruxelles

L'argent n'a pas d'odeur (Jean-Daniel Delley)

Une campagne de la Déclaration de Berne pour que les grandes banques helvétiques ne se moquent plus des droits humains

Le président suisse

André Gavillet • 19 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14752>

Une réforme colifichet du Conseil fédéral ne changera rien sans révision politique de fond

Sans révision constitutionnelle, la fonction de président de la Confédération a notablement évolué. Qui porte ce titre a-t-il rang de chef d'Etat? en tout cas, sa place protocolaire est supérieure à celle d'un premier ministre. Il est reçu par les Grands et parfois joue dans leur cour. Il peut dire «*j'y étais*», même si le «*y*» n'est pas celui de Valmy. Il a une place sur la photo des participants. Bon pour l'album de famille.

Le président de la Confédération a, on l'oublie souvent, une légitimité forte. Il est élu par l'Assemblée fédérale. Son rôle n'est pas seulement de présider le Conseil fédéral. Etant le premier d'entre eux, il incarne le pays.

Négociations permanentes

Et c'est à travers les affaires étrangères et non par les affaires intérieures que s'est affirmé son rôle. La Suisse est en constante négociation avec l'Union européenne, avec le monde entier. On négocie sur les transports, sur l'énergie, sur la libre circulation des personnes et des capitaux, sur la recherche, sur les universités. Et il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de ces tractations, ne serait-ce, dans certains cas, que pour faire un troc de

concessions: si j'obtiens tel avantage, je suis prêt à accepter une contre-partie.

Cette vue globale est (devrait être) le rôle du président. L'exigence de coordination intérieure à laquelle le collège des conseillers fédéraux est réfractaire devient, quand il s'agit des affaires extérieures, une exigence impérative. Paradoxalement, c'est de l'étranger que le président de la Confédération tire, non pas sa légitimité, mais sa nécessité.

Mais que faire du département des affaires étrangères? Ne va-t-il pas entrer en conflit avec le staff présidentiel? Sera-t-il un doublon?

En réalité, les dirigeants de l'économie suisse n'ont jamais attaché une importance première au DFAE, attribué avec une régularité significative aux socialistes – le département de l'économie gardant la haute main sur les affaires commerciales.

Les objectifs de la politique étrangère étaient jusqu'ici simples: la Suisse est neutre, au service de la paix par ses bons offices. Mais cette bonne volonté dissimulait mal un comportement égoïste, intéressé, peu scrupuleux, si on en juge par l'usage fait du secret bancaire.

Repositionnement préalable

Si la Suisse maintient cette double image de banquier

intéressé et bon samaritain, le DFAE continuera à être l'auteur-rédacteur des rapports sur la politique extérieure alors qu'il ne l'influence pas fondamentalement.

Si, au contraire, la Suisse se repositionne, si elle corrige ses comportements peu loyaux, si elle se montre réellement solidaire, alors la politique extérieure, ses choix et son orientation feront partie de la responsabilité gouvernementale, le DFAE étant avec ses relais diplomatiques au service de cette politique.

Le problème n'est donc pas celui de la durée de la présidence (deux ou quatre ans), mais celui de la politique choisie. La présidence renforcée doit pouvoir s'appuyer sur une majorité dans les deux chambres et disposer d'un appui dans la population qui lui permette d'affronter le contrôle référendaire.

La présidence plus longue ne peut être que celle du repositionnement. Sinon, avec diverses propositions (secrétaires d'Etat, ministres, cinq ou neuf conseillers fédéraux, ...), on tient en haleine les badauds. Le tirage est annoncé la sphère tourne inlassablement pour que les boules s'entrechoquent, imprévisibles. Mais à quoi bon? elles ne sont pas numérotées. Et la sphère, pourtant, de tourner, encore et encore.

Le bilan de l'action de Moritz Leuenberger à travers le prisme de l'inculture politique

Jean-Daniel Delley • 14 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14695>

La «Tribune de Genève» propage l'ignorance du fonctionnement des institutions

L'annonce de la démission du conseiller fédéral Leuenberger a suscité de nombreux commentaires: sur sa personnalité, sa carrière, la stratégie qui sous-tendrait cette annonce anticipée, les papables à sa succession. Sur son bilan politique, on ne relève guère d'enthousiasme.

Si la plupart des commentateurs reconnaissent qu'il a fait bouger les choses en matière de transports, ils ne lui concèdent que la consolidation de la protection de l'environnement et soulignent sa passivité en matière énergétique, de libéralisation de la poste et du marché de l'électricité, de communication enfin. Au Téléjournal, Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement, évoque le prétendu manque de vision du magistrat dans ce domaine.

La palme revient à Denis Etienne dans la *Tribune de Genève*⁵.

L'éditorialiste liquide d'un trait de plume caricatural l'action du conseiller fédéral:

«Environnement? Rien à signaler, sauf une inclination pour la taxe poubelles. Transports? Une complicité silencieuse dans le sabotage de Swissair, mais rien qu'il n'ait initié. Energie? Son comportement l'assimilait à la douce; il conduit la prochaine génération à improviser. Communication? Télé, télécoms... tout est à améliorer; accordons-lui que La Poste s'est modernisée.» Pour oser le bon mot de mauvais goût: la seule décision de Moritz Leuenberger en quinze ans fût celle de sa démission. Le rédacteur en chef adjoint du quotidien genevois n'aurait pu mieux étaler une inculture politique qui est au moins restée confinée au bout du lac: de manière significative cet article n'a pas été publié par *24 Heures*⁶.

L'inculture politique, c'est d'abord de croire qu'un conseiller

fédéral dispose de pouvoirs quasi discrétionnaires; il lui suffirait de vouloir pour pouvoir. Cette manière très médiatique de prêter à une personne des compétences imaginaires occulte des mécanismes de décision complexes. Un magistrat doit d'abord convaincre ses collègues, puisque les décisions d'importance relèvent du collège gouvernemental. Devant ce dernier, Moritz Leuenberger a subi plusieurs défaites et dû concéder beaucoup. Puis c'est au Parlement de décider. Là également, les projets relevant de son département ont subi des assauts répétés, en particulier en matière environnementale. Enfin, le peuple a occasionnellement son mot à dire.

Parcourir ce long chemin semé d'embûches exige un sens aigu de la négociation et une appréciation correcte des rapports de force, des qualités reconnues au magistrat socialiste. Dans cette course d'obstacles, les idées simples tout comme les grandes visions ne sont guère utiles.

Les cantons veulent cogérer la politique européenne de la Suisse

Lucien Erard • 19 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14744>

Accord-cadre: le Conseil fédéral pris en étau par les cantons et par Bruxelles

Les cantons manifestent ² leur souhait d'un accord-cadre avec l'Union européenne. Quels avantages en espèrent-ils?

Aux yeux de la Commission, cet accord devrait régler la reprise automatique de l'évolution du droit communautaire ayant fait l'objet d'accords bilatéraux. Il n'est pas question pour l'Union de permettre à la Suisse de ne pas appliquer les ajustements décidés par Bruxelles au droit faisant l'objet d'accords bilatéraux, ni non plus la jurisprudence de la Cour européenne (voir en fin d'article). De son côté, la Suisse ne veut pas s'incliner sans d'abord négocier, même si ses chances sont nulles de faire plier Bruxelles et faire revenir sur leurs décisions les 27 pays membres.

On cherche donc uniquement à sauver les apparences en consultant la Suisse avant de décider ou en discutant dans le cadre de comités mixtes de la façon pour la Suisse de reprendre les décisions communautaires. Mais il ne s'agit pas, jusqu'ici en tout cas, de s'écarter du droit européen et de son application: cette reprise dite autonome est inévitable, parce qu'un refus discriminerait inutilement l'économie suisse ou alors l'avantagerait, ce qui serait inacceptable pour Bruxelles.

Que cherchent donc les cantons? Aujourd'hui déjà, ils disposent du droit ³ d'être informé et consulté pour la préparation des négociations avec l'Union. Mais ils demandent plus. Ils veulent être présents au sein d'un comité mixte institué par ce futur accord-cadre pour y négocier les mécanismes de reprise du droit européen. Les cantons semblent convaincus de mieux savoir que le Conseil fédéral quels sont les intérêts à défendre et les marges de manœuvre possibles. Mais la quasi-totalité du droit européen applicable relève de la compétence de l'Etat fédéral. Et il est difficile d'imaginer de quelle façon une volonté unanime des cantons pourrait être formulée et défendue dans des négociations internationales.

Pourquoi alors cette brusque volonté de s'en prendre aux compétences fédérales en matière de politique étrangère? C'est probablement l'impression d'incompétence que donne le Conseil fédéral en cédant brutalement sur le sacro-saint secret bancaire, et le sentiment de certains conseillers d'Etat qu'eux-mêmes auraient pu mieux faire, par exemple dans le cadre de la négociation sur le survol du territoire allemand pour l'approche de Kloten ou dans l'affaire Kadhafi. De là un manque de confiance vis-à-vis de ceux qui vont devoir, et c'est le prochain défi, négocier avec Bruxelles une harmonisation fiscale qui remettrait

fondamentalement en cause l'autonomie des cantons. Ces derniers exigent donc un droit de cogestion dans la politique européenne de la Suisse. Or ils ne disposent ni des structures institutionnelles, ni d'une identité juridique collective qui leur permettrait d'intervenir d'une seule voix au côté de la Confédération. D'ailleurs l'Union européenne ne peut négocier qu'avec un seul interlocuteur: la Confédération. Qui peut imaginer que demain elle doive trouver un consensus avec les 26 cantons?

Un accord cadre ne pourra faire l'impasse sur une formule d'adaptation automatique à l'évolution future et aux interprétations du droit communautaire. C'est dire que la Suisse aurait les mêmes obligations qu'un pays membre sans avoir les mêmes droits, celui de participer aux décisions. Seule l'adhésion nous conférerait ces droits.

L'accord-cadre vu de Bruxelles

«Pour mieux gérer le bilatéralisme l'Union salue le début des discussions au sein du Parlement et du gouvernement suisse en faveur d'un accord-cadre. Un tel accord devrait apporter une plus-value et également prévoir l'incorporation de l'acquis pour tous les accords, ainsi qu'un mécanisme visant à les actualiser régulièrement et en assurer une interprétation

homogène. On peut imaginer qu'un accord cadre crée, par exemple, une instance de coordination pour les accords existants et futurs, y compris une compétence pour changer ces accords afin de tenir compte de l'acquis communautaire et de son évolution. Dans ce contexte on basera les nouveaux accords sur l'acquis communautaire en suivant son évolution. L'Union comprend qu'une reprise par un pays tiers ne sera pas automatique ; elle se fera via des décisions formelles du comité mixte.

Néanmoins, pour l'Union l'homogénéité de l'acquis est – pour les raisons évoquées auparavant – primordiale. Si la Suisse, après un certain délai et malgré les négociations au

comité mixte, ne reprenait pas l'acquis, l'accord en question ou la partie concernée, devrait être suspendue de manière automatique, comme c'est le cas dans l'EEE et comme la Suisse l'a déjà accepté dans les accords sur Schengen et Dublin (fin automatique de l'accord). La mise en oeuvre d'un lourd processus de décision unilatérale (c.-à-d. que la Communauté devrait décider et notifier la suspension) n'est pas praticable. Il est à rappeler que la reprise continue de l'acquis doit également comprendre la jurisprudence de la Cour européenne en la matière, qui fait partie intégrante de celui-ci. En ce qui concerne le règlement des différends, il convient de rappeler que la Cour européenne a interdit tout arbitrage sur une

interprétation de l'acquis qui est de sa seule compétence. C'est pour cela que la Commission ne pourrait pas accepter une telle clause dans des accords qui sont basés sur l'acquis. Dans le cas de la sécurité douanière nous avons néanmoins prévu qu'avec notre accord formel un arbitrage, limité à des mesures de rééquilibrage et non pas à l'interprétation de l'acquis, sera possible si décidé par consensus.»

L'Union européenne et la co-opération transfrontalière ⁴, exposé de Thomas Näcke, conseiller à la Délégation de l'UE en Suisse lors du colloque de la section suisse du Conseil des communes et régions d'Europe (ASCCRE) Montreux, 22 avril 2010, page 4.

L'argent n'a pas d'odeur

Jean-Daniel Delley • 13 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14665>

Une campagne de la Déclaration de Berne pour que les grandes banques helvétiques ne se moquent plus des droits humains

Les grandes banques, responsables majeures de la crise financière et économique, ne semblent pas encore avoir compris la nécessité d'un changement drastique de comportement. En Suisse comme ailleurs, elles mettent en garde ⁷ contre des mesures qui, selon elles, mettraient en danger la reprise. Prises en défaut de gestion prudentielle et sauvées par les deniers publics, elles n'hésitent pourtant pas à donner des leçons aux autorités et

brandissent même la menace de délocalisation.

La Déclaration de Berne ⁸ ouvre un nouveau front que les turbulences financières ont laissé dans l'ombre. Celui de la responsabilité d'UBS et Credit Suisse dans la violation des droits humains. Ces deux grands établissements persistent à fournir des crédits à des entreprises dont les activités sont en contradiction flagrante avec le respect de ces droits: fabrication de bombes à sous-munitions dont une convention internationale interdit l'utilisation, la fabrication, le stockage et le transport; fourniture de services à l'armée

américaine en Irak par la société Halliburton qui pratique le travail forcé, contraire à l'article 8 du Pacte des Nations Unies sur l'interdiction de l'esclavage; exploitation minière en Afrique du Sud dans des conditions sanitaires déplorables qui ont déjà provoqué la mort de plusieurs dizaines d'employés; exportation de déchets toxiques en Côte d'Ivoire, responsables de l'une des plus graves catastrophes sanitaires de ces dernières années. Et la liste n'est pas close.

Ils ne sont pas les seuls, rétorquera-t-on. Et si les banques suisse se retiraient de ces juteux marchés, leurs

concurrents les remplaceraient. Erreur. De grandes banques comme la néerlandaise Rabobank et la britannique Barclays se réfèrent explicitement aux normes du droit international. La seconde s'engage explicitement réparer les torts même indirects que ses activités pourraient causer. Alors que les deux grandes helvétiques se gardent bien de publier leurs standards et directives en matière de droits

humains, se soustrayant ainsi à toute analyse critique.

En participant activement à la fraude fiscale à grande échelle au détriment des autorités fiscales étrangères – avec la complicité des pouvoirs publics helvétiques –, UBS et Credit Suisse ont contribué à ce que la Suisse soit mise au banc des accusés et à ternir la réputation du pays. Par leur politique de crédit qui

privilégie le seul profit à court terme au détriment du respect des droits humains, elles continuent de détériorer la réputation d'un pays qui a fait du respect de ces droits une priorité de sa politique étrangère. Jusqu'à quand le Conseil fédéral et le Parlement vont-ils courber l'échine devant cette cinquième colonne?

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1877#>
2. <http://www.kdk.ch/int/kdk/fr/mm.ParagraphContainerList.ParagraphContainer0.ParagraphList.0025.File.pdf/Medienmitteilung20100707Europa-f.pdf>
3. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a55.html>
4. http://ec.europa.eu/delegations/switzerland/documents/more_info/speeches/2010-04-22_tn_ue_et_la_cooperation_transfrontaliere_fr.pdf
5. <http://www.tdg.ch/actu/suisse/editorial-moritz-pris-decision-2010-07-09>
6. <http://www.24heures.ch/actu/divers/long-bail-finesse-detachement-2010-07-10>
7. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/1311dae8-82f5-11df-a8f1-43c1118606e9/R%C3%A9gulation_la_m%C3%A8re_des_batailles
8. <http://bankenundmenschenrechte.ch/fr>